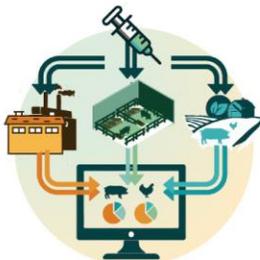


ANTIBIOTIQUES EN ÉLEVAGE : LES 10 ACTIONS PRIORITAIRES

Agir sur l'encadrement des usages d'antibiotiques en élevage :



Collecter les données sur l'usage d'antibiotiques par système de production pour chaque espèce



Réduire les seuils d'utilisation d'antibiotique à atteindre en élevage



Diminuer la part autorisée des traitements de groupe: la plupart des antibiotiques devraient être utilisés sous forme de traitements individuels

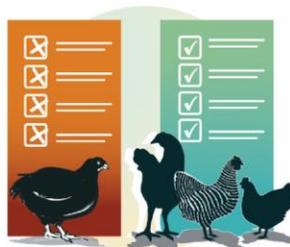


Interdire l'usage des antibiotiques d'importance critique, incluant la colistine, pour tout traitement métaphylactique

Agir sur les facteurs principaux liés aux pratiques d'élevage à risque :



Interdire le sevrage trop précoce



Interdire les souches à croissance rapide en volaille et les truies hyper prolifiques



Réduire les densités minimums obligatoires et garantir l'apport de litière



Soutenir le développement de l'accès à l'extérieur et les filières garantissant le plein air



Interdire la coupe des queues des cochons et garantir l'application de la réglementation à ce sujet

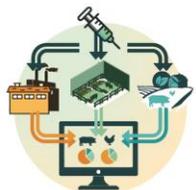


Rendre obligatoire une alimentation riche en fibre

Check List France :

Voici les 10 mesures clés à adopter pour réduire fortement l'utilisation des antibiotiques en Europe et contribuer à des améliorations majeures en ce qui concerne la santé et le bien-être animal.

Agir sur l'encadrement des usages d'antibiotiques en élevage



Collecter les données sur l'usage d'antibiotiques par système de production pour chaque espèce

1. Collecter les données sur l'usage d'antibiotiques par système de production pour chaque espèce

Les Etats membres devront collecter les utilisations d'antibiotiques par espèce pour répondre aux nouvelles réglementations européennes. Les pays devraient aussi publier ces données par système d'élevage, selon qu'ils sont en systèmes conventionnels intensifs, en bâtiments améliorés, en plein air, en élevage biologique, ou encore « nourri au pâturage ». Recueillir ces données par système d'élevage fournirait des informations très importantes pour déterminer les pratiques d'élevages liées à un risque accru - ou au contraire diminué - d'infections, et d'utilisation d'antibiotiques. De plus, recueillir le motif de traitement et le mode d'administration (individuel ou collectif) permettrait de s'assurer de la bonne application de la réglementation.



Réduire les seuils d'utilisation d'antibiotique à atteindre en élevage

2. Réduire les seuils d'utilisation d'antibiotique à atteindre en élevage

Pour chaque espèce animale, l'utilisation d'antibiotiques par PCU "population correction unit" devrait être maintenue en dessous de 30 mg par kg . En 2020, la France était à 56.6 mg/kg, toutes espèces animales d'élevage confondues, les espèces élevées principalement de manière intensive étant au-dessus de cette moyenne (Porc : 73 mg/kg, volaille 64 mg/kg, lapin 775 mg/kg). A terme, l'utilisation devrait être réduite à 15 mg/KG ou moins pour chaque espèce.



Diminuer la part autorisée des traitements de groupe: la plupart des antibiotiques devraient être utilisés sous forme de traitements individuels

3. Diminuer la part autorisée des traitements de groupe : la plupart des antibiotiques devraient être utilisés sous forme de traitements individuels

Chez la plupart des espèces d'animaux d'élevage, la grande majorité des antibiotiques devraient être utilisés pour des traitements individuels, et non pour des traitements de groupe (la volaille faisant figure d'exception, les traitements administrés ne pouvant être que des traitements de groupe). Les Etats devraient se fixer pour objectif un maximum de 30 % de traitements de groupe parmi tous les traitements antibiotiques en élevage, et à terme viser un maximum de 15%. Actuellement, 76% des traitements administrés en France aux animaux d'élevage sont des traitements de groupe.



Interdire l'usage des antibiotiques d'importance critique, incluant la colistine, pour tout traitement métaphylactique

4. Interdire l'usage des antibiotiques d'importance critique, incluant la colistine, pour tout traitement métaphylactique.

Pour commencer, la France devrait suivre les recommandations de l'EMA et classer la colistine comme antibiotique « à limiter », au même titre que les fluoroquinolones et les céphalosporines de dernières générations. Mais l'utilisation de la colistine comme médicament vétérinaire devrait être bannie à terme, car cet antibiotique est utilisé pour traiter des infections menaçant la vie humaine, et qu'il est avéré que la résistance à la colistine peut se transmettre des animaux d'élevage aux humains. L'utilisation des fluoroquinolones ou des céphalosporines de dernières générations – et de la colistine tant qu'elle n'est pas interdite - classées comme des antibiotiques critiques d'importance prioritaire pour la santé humaine, devrait être réservée pour des traitements individuels d'animaux malades, lorsqu'aucun autre antibiotique n'est susceptible de fonctionner. Ces antibiotiques ne devraient jamais être utilisés comme traitements de groupe, ni comme traitements prophylactiques, même lors d'un usage individuel. De plus, l'utilisation hors AMM de ces antibiotiques devrait être interdite.

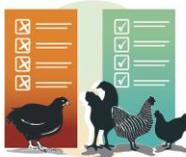
Agir sur les facteurs principaux liés aux pratiques d'élevage à risque



Interdire le sevrage trop précoce

1. Interdire le sevrage trop précoce

La réglementation européenne actuelle autorise un sevrage des porcelets très précoce à 21 jours. Ce sevrage trop précoce entraîne des diarrhées post-sevrage et est une des causes principales d'utilisation d'antibiotiques dans la filière industrielle porcine. Dans de nombreux pays européens, les diarrhées post-sevrage sont également contrôlées par l'utilisation médicale d'oxyde de zinc à forte dose dans l'aliment. Cependant, cette pratique sera bannie de l'UE à compter du 26 juin 2022 en raison des impacts environnementaux de l'oxyde de cuivre présent à haut niveau dans le lisier épandu. Les diarrhées post-sevrage devront par conséquent être réduites en sevrant les porcelets plus tardivement. Un nouvel âge minimal de 35 jours devrait être adopté, étant prouvé que cet âge permet de réduire de manière conséquente l'utilisation d'antibiotiques.



Interdire les souches à croissance rapide en volaille et les truies hyper prolifiques

2. Interdire les souches à croissance rapide en volaille et les truies hyper prolifiques

Les poulets de chair modernes grossissent tellement vite qu'ils peuvent être abattus à l'âge très précoce de 32 jours. Cette croissance extrêmement rapide est une cause majeure de mauvaise santé et d'un mauvais bien-être animal. Il a été prouvé que l'utilisation de souche à croissance moins rapide peut réduire le besoin de recourir aux antibiotiques de manière drastique. Un nouvel âge minimum d'abattage de 56 jours devrait être introduit. De manière générale, des races plus résilientes et robustes devraient être utilisées en élevage, quelle que soit l'espèce. Les truies hyper-prolifiques, qui produisent un très grand nombre de porcelets, ne devraient plus être utilisées. En effet, un sevrage tardif devient impossible si la truie ne parvient pas à fournir assez de lait à ses porcelets, par ailleurs toujours plus nombreux par portée.



Réduire les densités minimums obligatoires et garantir l'apport de litière

3. Réduire les densités minimums obligatoires et garantir l'apport de litière

Des densités élevées sont associées à une plus mauvaise hygiène, des niveaux de stress plus élevés et une transmission facilitée de maladies entre animaux. Les réglementations européennes actuelles instaurent une densité maximale en poulet de chair de 42 kg d'animaux par mètre carré, ce qui signifie que l'espace moyen disponible par poulet est inférieur à la taille d'une feuille A4. En France, les poulets sont élevés à la densité maximale autorisée dans la grande majorité des élevages intensifs. La densité maximale autorisée devrait être abaissée à 25 kg/m², particulièrement en ce qui concerne les poulets élevés exclusivement en intérieur. De la même manière, des réductions de densité significatives devraient avoir lieu pour tous les animaux élevés à l'intérieur, incluant les porcs. Les animaux ne devraient pas être élevés dans des milieux vides peu stimulants, il faut au contraire leur fournir du matériel d'enrichissement adapté, par exemple une litière de paille pour les porcs, qui leur permet d'exprimer leurs comportements naturels et de réduire leur stress.



Soutenir le développement de l'accès à l'extérieur et les filières garantissant le plein air

4. Soutenir le développement de l'accès à l'extérieur et les filières garantissant le plein air

Les données d'utilisation d'antibiotiques par système d'élevage restent peu nombreuses, et ne sont pas disponibles en France. Malgré tout, celles disponibles suggèrent que les animaux élevés avec un accès à l'extérieur de qualité, comme on peut le trouver en agriculture biologique ou plein air, tendent à utiliser moins d'antibiotiques de manière significative. Fournir un accès extérieur aux animaux devrait être encouragé dans le but de réduire les maladies et par conséquent l'utilisation d'antibiotiques. Cependant, l'utilisation de races appropriées est indispensable pour la réussite d'un système plein air.



Rendre obligatoire
une alimentation riche en fibre

5. Rendre obligatoire une alimentation riche en fibre

Inclure certains types de fibres dans le régime alimentaire des animaux permet de promouvoir une bonne santé digestive, favoriser la croissance de bactéries bénéfiques et réduire celle des bactéries pathogènes. Les fibres peuvent également réduire le stress et les comportements anormaux, tels que la caudophagie chez les porcs. Réduire la part de protéines et augmenter celle des fibres dans les rations est un moyen qui a été utilisé aussi bien en porc qu'en volaille pour réduire l'apparition de maladies et donc de traitement antibiotique. Les standards minimaux de bien-être animal devraient permettre de s'assurer que les animaux d'élevage reçoivent suffisamment de fibre dans leur ration journalière, particulièrement en ce qui concerne les animaux élevés à l'intérieur.



Interdire la coupe des queues
des cochons et garantir l'application
de la réglementation à ce sujet

6. Interdire la coupe des queues des cochons et garantir l'application de la réglementation à ce sujet

La coupe des queues systématique est illégale dans l'UE, mais dans la plupart des pays, cette réglementation est allègrement bafouée et la caudectomie systématique a encore lieu dans la grande majorité des pays européens, y compris en France où elle concerne 99% des porcelets élevés. La caudectomie peut être à l'origine de douleurs chroniques et d'infections. Elle est réalisée pour minimiser la caudophagie, un comportement anormal du porc dû aux conditions intensives dans lesquelles les animaux sont élevés. Les facteurs de risques associés à la caudophagie sont des densités élevées, le manque d'enrichissements comme une litière profonde de paille, ou encore une santé fragile ou un régime alimentaire pauvre en fibres. Beaucoup de ces facteurs de risque sont associés à un usage élevé d'antibiotiques. Un petit nombre de pays européens qui ont entièrement banni la caudectomie, excepté en cas de nécessité médicale. Ils parviennent à éviter les comportements de caudophagie en ayant adopté des standards de bien-être plus élevés. Ces derniers comprennent l'élevage de porcs à de plus faibles densités et l'utilisation d'une litière, comme de la paille. Ces standards plus élevés contribuent également à la réduction de l'utilisation d'antibiotiques, et il convient de relever que l'ensemble des pays les plus faibles utilisateurs d'antibiotiques en Europe ont banni la caudectomie. La France et tous les autres pays européens devraient interdire la caudectomie chez les porcs, sauf pour raison médicale.